SIGNALER UNE ADMISSION IMPOSSIBLE

Handicap

Receveurs

22/07/2026

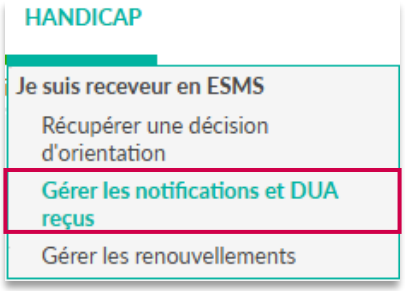
Objectif : signaler à la MDPH une impossibilité d'accueil d'un usager pour permettre de trouver d'autres solutions d'accompagnement

Prérequis : Disposer d'une des habilitations suivantes : « ESMS Administratif » / « ESMS Médical, Paramédical, Psychologue » / « ESMS Social, Educatif, Pédagogique »

LES ÉTAPES

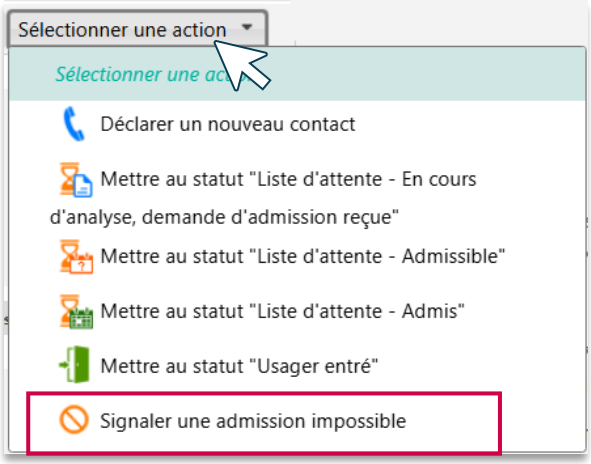
1 Accéder aux notifications reçues

Dans le menu « Handicap », sélectionner « Gérer les notifications et DUA reçus » pour accéder au tableau de bord de l'ESMS.



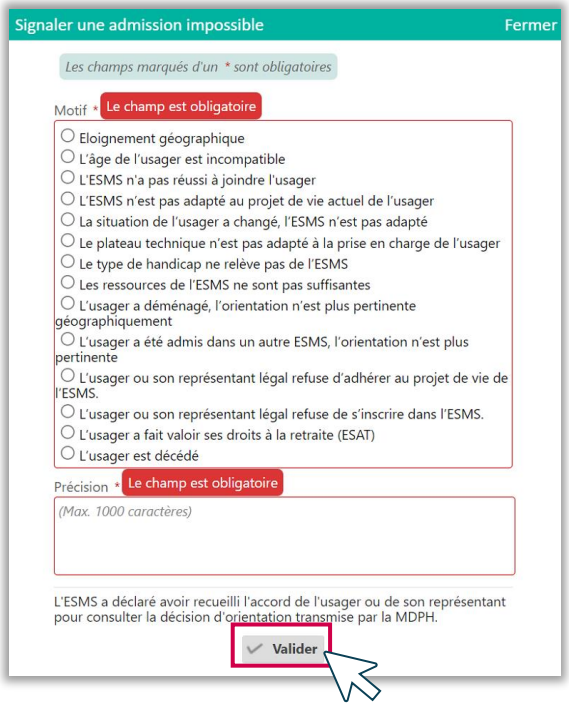
2 Signaler une admission impossible

Ouvrir la notification de l'usager concerné en cliquant sur la ligne, puis cliquer sur « Signaler une admission impossible » dans la liste déroulante « Sélectionner une action ».



Le signalement d'une admission impossible n'est possible **que si un contact avec l'usager a été tracé** (ou que la notification est à un statut ultérieur, par exemple « liste d'attente ») : il n'est pas possible de signaler l'impossibilité d'accueillir un usager si la notification est au statut « reçue » ou « lue ».

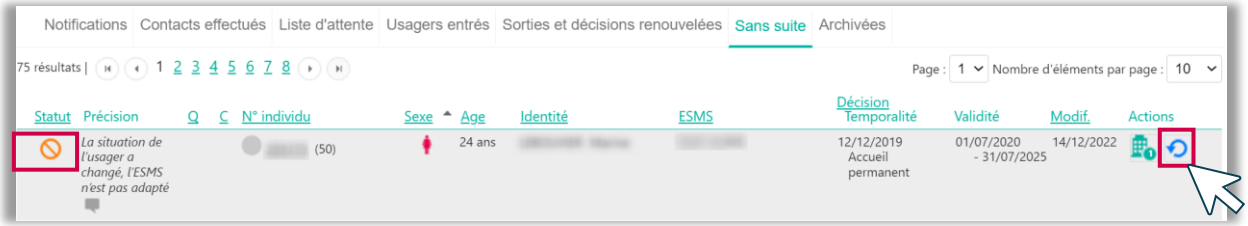
Sélectionner ensuite le motif de ce signalement et ajouter des précisions, puis cliquer sur « Valider ».



Lors du signalement d'une admission impossible par un ESMS, tous les séjours en liste d'attente pour la notification concernée basculeront automatiquement au statut « retirés de la liste d'attente ».

3 Retrouver la notification sur le tableau de bord

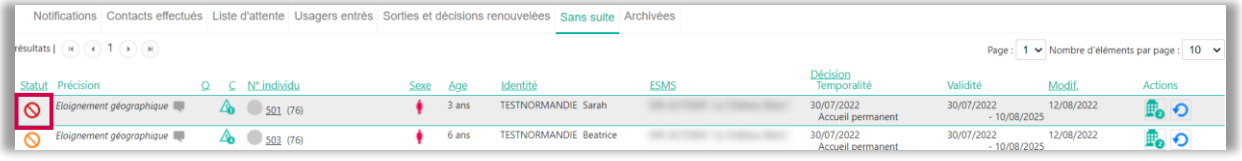
Les notifications au statut « Admission impossible signalée » avec un symbole orange seront affichées dans l'onglet « Sans suite » du tableau de bord des notifications reçues.



Il est possible « d'annuler ce signalement d'admission impossible » depuis le tableau de bord en cliquant sur « Annuler le signalement d'admission impossible » (icône)

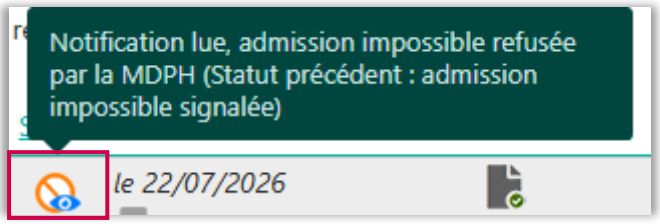
4 Les trois réponses possibles de la MDPH

1. La MDPH peut entériner ce « Signalement d'admission impossible » : le statut est alors signalé avec un symbole rouge



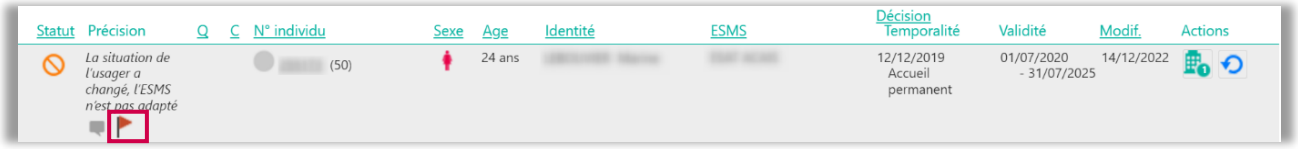
Cela se fait automatiquement également au bout de 90 jours sans action de la MDPH.

2. La MDPH peut refuser le « signalement d'admission impossible ». Les notifications sont alors replacées au statut « Notification lue ». Elles seront mises en évidence dans le tableau de bord dans l'onglet des « Notifications » par une nouvelle icône de statut et une infobulle qui précise : « Admission impossible refusée par la MDPH ».



3. La MDPH peut apposer un statut « en cours d'analyse » pour bloquer le processus de validation automatique de l'admission impossible signalée.

 Les notifications concernées restent dans l'onglet « Sans suite » du tableau de bord et sont identifiables grâce à l'icône



Besoin d'aide ?

Contacter le support régional en cliquant ici → Assistance